

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Association La Ribambelle

17 rue du commandant Taillant

57370 PHALSBOURG

Association La Ribambelle
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association La Ribambelle,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Ribambelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « Principes et conventions générales » relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 et ses incidences sur l'établissement des comptes de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des comptes clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 10 juin 2026



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	1 344	1 344				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	101 630	60 808	40 822	4 131	36 691	888.22
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		102 974	62 152	40 822	4 131	36 691	888.22
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	1 153		1 153	1 058	94	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 354		6 354	8 037	1 682	20.93
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	86 944		86 944	98 563	11 618	11.79
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	198 275		198 275	173 103	25 172	14.54
Total III		292 726		292 726	280 760	11 966	4.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		395 700	62 152	333 548	284 891	48 657	17.08

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres						
	Report à nouveau	239 763	233 650	6 113	2.62		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	21 573	6 113	15 460	252.90		
	Situation nette (sous total)	261 336	239 763	21 573	9.00		
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		428	428	100.00		
	Total I	261 336	240 191	21 145	8.80		
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 754	8 081	4 672	57.82		
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	59 368	36 597	22 772	62.22		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	90	22	68	311.00		
	Produits constatés d'avance						
	Total V	72 213	44 700	27 513	61.55		
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	333 548	284 891	48 657	17.08		

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur opérations en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Pierre-MARX

Membre de la
Compagnie Régionale
de COLMAR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 355		1 735		380-	21.90-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	291 422		70 586		220 836	312.86
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	81 804		284 773		202 968-	71.27-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			1 531		1 531-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	5		19		14-	75.07-
Total I	374 586		358 643		15 943	4.45
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	16 934		17 589		655-	3.73-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	35 252		46 347		11 095-	23.94-
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 046		4 876		830-	17.02-
Salaires et traitements	228 054		215 532		12 522	5.81
Cotisations sociales	69 025		68 884		141	0.21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 608		5 133		2 525-	49.19-
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5		8		3-	42.18-
Total II	355 924		358 369		2 445-	0.68-
1 - Résultat d'exploitation	18 662		274		18 388	NS



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 272		4 894		1 622-	33.14-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	3 272		4 894		1 622-	33.14-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	3 272		4 894		1 622-	33.14-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	21 935		5 169		16 766	324.38
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			1 541		1 541-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			1 541		1 541-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	362		597		235-	39.36-
Total des produits (I+III+V)	377 859		365 079		12 779	3.50
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	356 286		358 966		2 680-	0.75-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	21 573		6 113		15 460	252.90



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	44 220	35 000	9 220	26.34
Bénévolat				
TOTAL	44 220	35 000	9 220	26.34
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	44 220	35 000	9 220	26.34
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	44 220	35 000	9 220	26.34



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet de toutes activités concourant au développement de la petite enfance à Phalsbourg, et notamment la création et la gestion d'un lieu d'accueil du jeune enfant, favorisant son épanouissement à travers différents modes de garde.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les activités bénéficieront en priorité aux habitants de Phalsbourg, aux personnes qui y travaillent, aux habitants des environs.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association s'organise au travers de ses différentes réunions de conseil d'administration et de bureau. Pour réaliser sa mission, elle dispose d'une équipe de 11 salariés

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 333 548.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 374 586.05 Euros et dégageant un excédent de 21 572.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis pour la partie ANC 2022-06,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode de présentation



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de l'évolution du Plan Comptable Général, certains produits et charges précédemment enregistrés en résultat exceptionnel sont désormais comptabilisés dans le résultat d'exploitation, selon leur nature.

Cette modification constitue principalement un changement de présentation comptable visant à mieux refléter la réalité économique des opérations de la société. Elle est sans incidence sur le résultat net de l'exercice.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La subvention CAF est comptabilisée en compte 70623000 à compter de l'exercice 2025.

Au titre des exercices précédents, elle était enregistrée en compte 74102000, conformément à la méthode antérieurement appliquée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 344		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 681		
Installations générales agencements aménagements divers	33 510		33 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 140		6 164
TOTAL	62 330		39 300
TOTAL GENERAL	63 674		39 300

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 344	1 344
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 681	3 681
Installations générales agencements aménagements divers			66 646	66 646
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			31 303	31 303
TOTAL			101 630	101 630
TOTAL GENERAL			102 974	102 974

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 344			1 344
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 599	393		2 992
Installations générales agencements aménagements divers		33 510	378		33 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 091	1 837		23 928
TOTAL		58 200	2 608		60 808
TOTAL GENERAL		59 544	2 608		62 152
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	393				
Instal.générales agenc.aménag.divers	378				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 837				
TOTAL	2 608				
TOTAL GENERAL	2 608				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	233 650	6 113			239 763
Excédent ou déficit de l'exercice	6 113	6 113 -	21 573	0	21 573
Situation nette	239 763		21 573	0	261 336
Subventions d'investissement	428			428	
TOTAL I	240 191		21 573	428	261 336

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 354	6 354	
Débiteurs divers	86 944	86 944	
TOTAL	93 299	93 299	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 754	12 754		
Personnel et comptes rattachés	26 282	26 282		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 450	32 450		
Impôts sur les bénéfices	362	362		
Autres impôts taxes et assimilés	274	274		
Autres dettes	90	90		
TOTAL	72 213	72 213		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel bureau/informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	86 164
Total	86 164

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 410
Dettes fiscales et sociales	42 632
Total	47 043



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition gratuite d'un local :

L'association a bénéficié d'une mise à disposition gratuite du local évalué au montant suivant : 44.220€

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférants à la certifications des comptes : 5.392 €

Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes : 0€

TOTAL : 5.392€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 7 185,44 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Table de mortalité : INSEE 2021
- Départ volontaire à : 65 ans
- Taux de turn over - turn over faible

